

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 14 mai 2013 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Madame Katherine-Erika Vincent, directrice générale
Mesdames Jeanne Briand, greffière et Stéphanie Martin, trésorière

Absente : madame Danie Deschênes, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-05-118 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

Points ajoutés :

- 7.1 Octroi d'une subvention – élite sportive – Sonita Zlobec.
- 7.2 Autorisation de signature d'une mainlevée totale pure et simple en faveur de 9130-0723 Québec inc.
- 7.3 Engagement de personnel : technicien en urbanisme.
- 7.4 Engagement de personnel : stagiaire en loisir.
- 7.5 Autorisation de dépenses et octroi de contrat – appel d'offres SC2013-02 – désinstallation, fabrication et installation de panneaux d'affichage.
- 7.6 Autorisation de dépenses – Microsoft Exchange.
- 7.7 Autorisation de dépenses – Jeux d'eau.
- 7.8 Colloque 2013 – Association des travaux publics d'Amérique chapitre du Québec – délégation.
- 7.9 Congrès 2013 – Les gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec – délégation.

ADOPTÉE

2013-05-119 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2013

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2013, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2013, tel que présenté.

ADOPTÉE

2013-05-120 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2013 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mai 2013, au montant de **415 077.30 \$**.

ADOPTÉE

2013-05-121 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2013 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2013, au montant de **389 464.26 \$**.

ADOPTÉE

2013-05-122 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

La trésorière dépose le rapport financier et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2012, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

2013-05-123 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

La trésorière dépose conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* le rapport d'activités du trésorier au directeur général des élections.

2013-05-124 ÉLECTION GÉNÉRALE 2013 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ELECTORAL

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'accorder à toute personne embauchée dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013 ou toute élection partielle ou référendum municipal une rémunération telle qu'établie ci-dessous :

Fonctions	Rémunération forfaitaire scrutin et VPA
Présidente d'élection	3 500 \$ sans opposition 5 000 \$ avec scrutin
Secrétaire d'élection	75 % du salaire de la présidente
Trésorière	200 \$ /candidat indépendant autorisé 200 \$ /parti autorisé 40 \$ /candidat d'un parti
Fonctions	Rémunération forfaitaire applicable pour chaque jour – scrutin et VPA
Responsable de salle	450 \$
Scrutateur	225 \$
Secrétaire	225 \$
Primo	200 \$
Tout autre préposé	150 \$

Membre de la table de vérification de l'identité	175 \$
Fonctions	Rémunération à taux horaire
Commission de révision	20 \$/h
Agent réviseur	20 \$/h + frais de kilométrage
Vote itinérant	25 \$/h + frais de kilométrage
Autres	Rémunération à taux fixe
Réserviste	60 \$ Doit être présent au lieu de votation à l'heure où les scrutateurs et secrétaires sont convoqués par la présidente d'élection.
Formation	50 \$ /personnel aux tables 75 \$ /responsable de salles et membre de la commission de révision

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-142-00-110, 1-02-142-00-111 et 1-02-142-00-113.

ADOPTÉE

2013-05-125 OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE – LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE – LECTURE DES COMPTEURS D'EAU POUR L'ANNÉE 2013

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'octroyer le contrat de service à **Les Compteurs Lecomte Ltée** pour la lecture des compteurs d'eau pour l'année 2013 et pour la mise à jour de la base de données, pour une somme n'excédant pas **14 500 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-413-00-445.

ADOPTÉE

2013-05-126 REMBOURSEMENT DE LA DETTE AU MONTANT TOTAL DE 582 231\$

Considérant que la Ville procédera à un financement et un refinancement de dettes le 16 juillet 2013 et le 27 novembre 2013.

Considérant que certains règlements qui sont à refinancer ont initialement été surfinancés.

Considérant que la Ville n'a pas dépensé ces montants.

Considérant que la Ville paie des intérêts sur ces montants empruntés.

Considérant que la Ville est dans la capacité financière de rembourser ces montants et par conséquent de diminuer la dette.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de mettre un montant comptant lors de refinancement de dettes et de diminuer la dette de **537 112 \$** le 16 juillet 2013 et de **45 119 \$** le 27 novembre 2013 pour un total de **582 231 \$**, conformément au tableau suivant :

Montant remboursable le 16 juillet 2013

Règlement	Description	Ensemble	Secteur	Total
446 (E)	Plans et devis pour 448 (Étangs) – Ensemble	143 867 \$		143 867 \$

448 (E)	Étangs aérés et station de pompage	393 245 \$		393 245 \$
		537 112 \$		537 112 \$

Montant remboursable le 27 novembre 2013

456 (E)	Réflexion St-Joseph Sud – ensemble	326 \$		326 \$
457 (E)	Réflexion St-Joseph Sud – ensemble	1 489 \$		1 489 \$
450 (S)	Laliberté – Octave-Crémazie (secteur)		4 817 \$	4 817 \$
452 (E/S)	Don-Quichotte (25 % ensemble et 75 % secteur)	9 630 \$	28 858 \$	38 487 \$

TOTAL		11 445 \$	33 674 \$	45 119 \$
--------------	--	------------------	------------------	------------------

ADOPTÉE

2013-05-127 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 479

Monsieur le conseiller Jean Fournel, donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement qui portera le numéro 504 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 479 », afin de venir abroger le Règlement 479 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de **130 600 \$** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'ouverture de la rue Forest » dont l'objet soit les honoraires professionnels ont été financés dans le règlement numéro 487 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de **2 020 000 \$** afin d'autoriser la réalisation des travaux pour le prolongement de la rue Forest », de plus les modalités d'imposition sur les immeubles sont différentes d'un règlement à l'autre.

2013-05-128 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 476-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 476 SUR LES VENTES DE GARAGES ET VENTES TEMPORAIRES

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement qui portera le no 476-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les ventes de garages et ventes temporaires no 476 », afin de venir modifier l'autorisation des enseignes.

2013-05-129 RÈGLEMENT NO 503 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose une copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 22 avril 2013, concernant le Règlement numéro 503 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 561 000 \$ pour financer les travaux relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements municipaux pour l'ouverture des rues Kay, D'Hont et Hébert ».

2013-05-130 RÈGLEMENT NUMÉRO 445-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NUMÉRO 445 - NOUVELLE TARIFICATION

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 12 février 2013, numéro 2013-02-27, de la présentation d'un règlement le règlement numéro 445 sur les tarifs afin d'actualiser les tarifs en vigueur.

Considérant que les membres présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que la mairesse et la greffière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le Règlement numéro 445-12, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs numéro 445 – nouvelle tarification ».

ADOPTÉE

2013-05-131 RÈGLEMENT NUMÉRO 473-1 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NUMÉRO 473 (RMH 450)

Cet item est reporté à une séance subséquente.

2013-05-132 MANDAT POUR SERVICE PROFESSIONNEL – SERVICE GÉOMATIQUE – MRC

Considérant que la Ville adopte certaines modifications aux règlements d'urbanisme qui requièrent aussi une modification à sa cartographie (plan de zonage et plan des grandes affectations du sol);

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges offre maintenant un support technique pour la réalisation de la cartographie;

Considérant que les données géomatiques (JMap-PG) sont désormais hébergées chez K2 Geospatial et que la Ville doit absolument passer par la MRC lors d'une modification à la cartographie;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de mandater la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme principal et/ou unique « fournisseur » de service en géomatique pour le logiciel JMap-PG et ce pour tout contrat ne dépassant pas les **2 000 \$**. Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-611-00-418.

ADOPTÉE

2013-05-133 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2013-03 : LOT 3 617 608 (11, 160^e AVENUE)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2013-03 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que la résolution numéro 2013-04-98 du conseil municipal lors de la séance tenue le 9 avril 2013 a pour effet :

« De **reporter** la demande portant sur le revêtement extérieur de manière à offrir aux requérants la possibilité de fournir une nouvelle élévation de la façade principale du bâtiment, démontrant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de leur causer un préjudice sérieux. »

Considérant que les requérants ont démontré que l'application stricte du règlement aurait pour effet de leur causer un préjudice sérieux;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'**accepter** la deuxième partie reportée de la dérogation mineure no 2013-03, lot 3 617 608, concernant un immeuble situé au 11, 160^e Avenue, à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment principal avec une proportion de 42 % de pierre comme revêtement extérieur de la façade principale au lieu du 50 % prescrit à la réglementation.

Le tout conformément aux plans réalisés par Daniel Chouinard, projet 13-095, en date du 8 mars 2013.

ADOPTÉE

2013-05-134 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2013-07 – LOT 2 069 316 (60, RUE PONSARD)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2013-07 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le dossier a été bien étudié par les membres du Comité;

Considérant que le requérant à une ouverture pour modifier son projet afin de réduire l'empiètement de l'agrandissement dans la marge de recul latérale;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant compte tenu de la forme irrégulière du terrain et de l'implantation désaxée du bâtiment par rapport aux limites de la propriété;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins.

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure no 2013-07, lot 2 069 316 (60, rue Ponsard) à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 2,63 mètres au lieu des 3 mètres prescrits à la réglementation;

Et ce, conditionnellement, à ce que l'entrée charretière et l'aire de stationnement soient déplacées afin de respecter le 1 mètre de la ligne latérale gauche du terrain, tel que prescrit à la réglementation.

ADOPTÉE

2013-05-135 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les 5 prochaines années.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour 5 ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins 30 jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants.

Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5 % pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2013-05-136 CONFÉRENCE ANNUELLE 2013 – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL – DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser **Josiane Asselin**, directrice des services communautaires et **Éric Duchesneau**, responsable des plateaux et des programmes, à participer à la Conférence annuelle du loisir municipal 2013 de l'Association québécoise du loisir municipal qui se tiendra à St-Sauveur du 9 au 11 octobre 2013.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à cette conférence (frais d'inscription, d'hébergement et repas) pour une somme totale de **770 \$** plus taxes applicables soit 385 \$ chacun.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-711-00-311.

ADOPTÉE

2013-05-137 ACHAT DE POUBELLES 2 VOIES

Considérant que dans le cadre du projet d'implantation des poubelles 2 voies dans les parcs et espaces verts de la Ville.

Considérant que le 11 avril 2013, une subvention a été accordée par la Table de récupération hors foyer au montant de 17 500 \$.

Considérant que dans le programme triennal d'immobilisation un montant de 40 000 \$ a été alloué pour ce projet sur des modèles précis.

Considérant que les services communautaires ont opté pour le modèle Tulia 2 voies, fabriqué par la compagnie NI Produits (Corporation norme internationale inc.).

Considérant que le coût du projet se détaille comme suit :

DÉPENSES	NB	UNITÉ	TOTAL
Acquisition poubelles	55	687.34 \$	37 803.91 \$
Installation	55	164.96 \$	9 072.94 \$
		TOTAL	46 876.84 \$
SUBVENTION			17 500.00 \$
		TOTAL AU PTI	29 376.84 \$
Prix inclus la TVQ		Coût unitaire	534.12 \$

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser l'acquisition de 55 poubelles 2 voies auprès de NI Produits (Corporation norme internationale inc.) et leur installation pour une somme de **37 803.91 \$**, taxes nettes.

Et d'autoriser Multi-Jeux Marlin à procéder à l'installation des poubelles pour une somme de **9 072.94 \$**.

Que cette dépense soit financée par le surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 1-22-725-00-300.

ADOPTÉE

2013-05-138 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR L'ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente au Ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques du Québec », pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Marie-Uguay, pour l'année 2013.

Que madame Guylaine Lauzon, coordonnatrice de la Bibliothèque Marie-Uguay, soit désignée mandataire de la Ville aux fins de la présente demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2013-05-139 OCTROI DE SUBVENTION – CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE

Cette résolution est retirée de l'ordre du jour.

2013-05-140 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT PAR AUTOBUS CAMP DE JOUR 2013

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser une dépense maximale de **19 652.11 \$**, taxes incluses, à **AUTOBUS CAMPEAU** pour le service de transport en autobus pour les sorties et les navettes dans le cadre du camp de jour 2013

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-20-515.

ADOPTÉE

2013-05-141 OCTROI D'UNE SUBVENTION – SKIEURS DE L'ÎLE

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer aux **Skieurs de l'Île inc.** du soutien pour les 141 inscriptions des skieurs de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2012-2013 à 5 \$ chacune soit un total de **705 \$**.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2013-05-142 OCTROI DE SUBVENTION – SCOUTS DE NOTRE-DAME

Considérant que lors de la journée de la terre, tenue samedi, le 20 avril 2013 au Carrefour Notre-Dame, les scouts de Notre-Dame ont ensaché environ 1 000 sacs de compost pour vendre aux résidents.

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer une subvention aux **Scouts de Notre-Dame** d'une somme de **1 000 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-728-10-992.

ADOPTÉE

2013-05-143 OCTROI DE SUBVENTION – CLUB DE PATINAGE DE VITESSE 2012-2013

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière du Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs soit 40 % du coût d'inscription à un maximum de 250 \$;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention au **Club de patinage des Trois-Lacs** d'une somme de **1 100 \$** pour 6 patineurs de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2013-05-144 ENGAGEMENT DE PERSONNEL : ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA GESTION DU TERRITOIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'engager madame **Sylvie Legault** à titre d'employée, au poste d'adjointe administrative à la Gestion du territoire, et ce rétroactivement au 22 avril 2013, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-311-00-111.

De l'autoriser à voir à l'application du Règlement numéro 237 sur l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, notamment en lui conférant le pouvoir de délivrer des permis d'arrosage.

ADOPTÉE

2013-05-145 **DÉLÉGATION DE POUVOIRS : RÈGLEMENT RÉGISSANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser madame **Marie-Pierre Larivière**, jardinière, à voir à l'application du Règlement numéro 451 régissant l'utilisation extérieure des pesticides de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, notamment en lui conférant le pouvoir d'émettre des constats d'infraction en matière d'utilisation de pesticides.

ADOPTÉE

2013-05-146 **DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'INSTALLATION D'UNE GLISSIÈRE SITUÉE À L'ANGLE DES BOULEVARDS DON-QUICHOTTE ET ST-JOSEPH – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE**

Considérant le nombre élevé d'accidents à l'intersection des boulevards Don-Quichotte et St-Joseph.

Considérant que la Ville désire installer un atténuateur d'impact.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente au Ministère des Transports une demande d'autorisation pour l'installation d'une glissière située à l'angle des boulevards Don-Quichotte et St-Joseph.

Que madame Katherine-Erika Vincent, directrice générale, soit désignée mandataire de la Ville aux fins de la présente demande.

ADOPTÉE

2013-05-147 **ACHAT DE BILLETS – SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE DE LA VILLE DE PINCOURT ET DU COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits de la Soirée Souper-Théâtre sont consacrés annuellement à la réalisation d'activités et d'aménagements pour la communauté Pincourtoise.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'acheter une paire de billets pour la Soirée Souper-Théâtre, qui se tiendra le 13 juin 2013 au site champêtre du Théâtre des Cascades au coût total de **200 \$**, payable à la Ville de Pincourt et d'autoriser 2 membres du Conseil ou 1 membre du Conseil et la mairesse à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2013-05-148 ACHAT DE BILLETS – LE SOUPER DES SEIGNEURS

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'acheter un billet pour le Souper des Seigneurs, qui se tiendra le 7 juin 2013 au Musée Régional de Vaudreuil-Soulanges au coût total de **85 \$**, payable au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et d'autoriser le conseiller **Jean Fournel** à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2013-05-149 GALA DES RÉUSSITES ET REMISE DE DIPLÔMES - ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que l'École secondaire du Chêne-bleu désire remettre des bourses et certificats honorifiques à ses étudiants.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu :

Dans le cadre du **Gala de la Réussite**, d'octroyer quatre bourses de **50 \$** et 3 certificats honorifiques et d'autoriser la mairesse à les remettre.

Dans le cadre de la **Remise des diplômes**, d'octroyer une bourse de **125 \$** et 3 certificats honorifiques et d'autoriser la mairesse à les remettre.

Pour une dépense totale de **325 \$**, le tout, payable à la Commission scolaire des Trois-Lacs.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2013-05-150 ACHAT DE BILLETS – TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT 2013

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits du tournoi de golf seront versés à la Fondation du Maire, qui vient en aide aux jeunes de sa municipalité et aux organismes supralocaux de la région.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'acheter 4 billets pour le tournoi de golf du maire 2013, qui se tiendra le vendredi 7 juin 2013 au Club de golf Le Falcon à Hudson, au coût total de **740 \$** payable à la Ville de L'Île-Perrot et d'autoriser la mairesse, Marie-Claude B. Nichols et les conseillers Danie Deschênes, Sylvain Lemire et Bernard Groulx à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2013-05-151 **DEMANDE D'APPUI POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX EN BORDURE DES ROUTES SUR LE TERRITOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Cet item est reporté à une prochaine séance du Conseil.

2013-05-152 **OCTROI D'UNE SUBVENTION – ÉLITE SPORTIVE – SONITA ZLOBEC**

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que cette demande est conforme à la politique de reconnaissance des services communautaires;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer pour la saison 2013-2014, une subvention à Sonita Zlobec afin de l'aider dans la poursuite de ses objectifs, d'une somme de **500 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2013-05-153 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MAINLEVÉE TOTALE PURE ET SIMPLE EN FAVEUR DE 9130-0723 QUÉBEC INC.**

Considérant que 9130-0723 Québec inc. a accordé à la Ville une hypothèque immobilière suivant acte reçu devant Me Claude Chamberland, notaire, le 24 janvier 2011 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil sous le numéro 17 861 870 pour une valeur de 400 000 \$;

Considérant que le montant total de 400 000 \$ a été remis à la Ville.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée totale pure et simple en faveur de la société 9130-0723 Québec inc. relativement à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil sous le numéro 17 861 870, le tout conformément au projet de mainlevée totale pure et simple présenté par Me Claude Chamberland, notaire.

ADOPTÉE

2013-05-154 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL : TECHNICIEN EN URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'engager monsieur **William Charbonneau** à titre d'employé, au poste de technicien en urbanisme, à compter du 27 mai 2013, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-611-00-111.

ADOPTÉE

2013-05-155 ENGAGEMENT DE PERSONNEL : STAGIAIRE EN LOISIR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'engager monsieur **Julien Lamarre** au poste de stagiaire en loisir pour 15 semaines sans avantages sociaux, selon l'entente à être signée.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'entente.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-711-00-113.

ADOPTÉE

**2013-05-156 AUTORISATION DE DÉPENSES – APPEL D'OFFRES SC-2013-02 –
DÉSINSTALLATION, FABRICATION ET INSTALLATION DE
PANNEAUX D'AFFICHAGE ET OCTROI DE CONTRAT**

Considérant que dans le cadre du programme triennal d'immobilisations la Ville a prévu un poste budgétaire pour les panneaux électroniques.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'octroyer le contrat pour la désinstallation, fabrication et installation de panneaux d'affichage à Les Enseignes Perfection inc. pour un montant de **135 705 \$** plus taxes.

D'autoriser la dépense pour le projet Panneaux d'affichage pour une valeur totale de **175 000 \$** taxes nettes.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 1-22-131-00-716.

ADOPTÉE

2013-05-157 AUTORISATION DE DÉPENSES – MICROSOFT EXCHANGE

Considérant que les comptes courriel sont hébergés à l'extérieur;

Considérant que la Ville voit des avantages à exercer le plein contrôle sur l'hébergement et la gestion du serveur.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser la dépense pour l'acquisition et la main-d'œuvre que nécessite l'implantation du programme **Microsoft Exchange** pour un montant de 12 000 \$ plus taxes ventilé comme suit :

Licences Microsoft Exchange	6 000 \$
Main d'œuvre –Trilogie	5 000 \$
Main d'œuvre – autre	<u>1 000 \$</u>
Total	12 000 \$

Que cette dépense soit puisée à même le surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 1-02-132-00-415.

ADOPTÉE

2013-05-158 AUTORISATION DE DÉPENSES – JEUX D’EAU

Considérant que la résolution 2012-06-181 a été adoptée pour octroyer le contrat sur les jeux d'eau à la compagnie Étienne Lavallée inc. pour un montant de 159 552 \$ plus taxes pour les travaux à réaliser par cette adjudication;

Considérant que dans les devis, il était stipulé que la Ville devait procéder à des installations, soit l'amené électrique, l'amené d'aqueduc, les tests de laboratoire, l'ensemencement et l'acquisition d'un compteur d'eau;

Considérant des difficultés techniques telles que la pression d'eau, l'ensemencement.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser les dépenses suivantes pour un montant total de **16 210,45 \$** plus taxes comme suit :

Explication des travaux ne faisant pas partie de l'appel d'offres	
ABS	655,00 \$
Compteur d'eau	495,00 \$
Électricité	3 805,45 \$
Clôtures de chantier	2 304,00 \$
Modification d'une structure pour le Trili Lily	293,00 \$
Modification des plans à 2 reprises	300,00 \$
Retrait du régulateur de pression	(248,00) \$
Ajout d'un supprimeur	3 550,00 \$
Modification du panneau de contrôle	2 956,00 \$
TOTAL (avant taxes)	14 110,45 \$
Si ajout de la tourbe (avant taxes)	16 210,45 \$

Que cette dépense soit puisée et imputée au fonds des parcs, au poste budgétaire 1-22-722-00-721.

ADOPTÉE

2013-05-159 COLLOQUE 2013 – ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE CHAPITRE DU QUÉBEC – DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser monsieur **Luc Tessier**, Surintendant travaux publics, à participer au colloque 2013 de l'Association des travaux publics d'Amérique, chapitre Québec qui se tiendra à Rivière-du-Loup du 10 au 13 septembre 2013.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à cette conférence (frais d'inscription, d'hébergement et repas) pour une somme totale de **1 250 \$** plus taxes applicables.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-311-00-311.

ADOPTÉE

2013-05-160 **CONGRÈS 2013 – LES GESTIONNAIRES EN RESSOURCES HUMAINES DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser madame **Pauline Limoges**, Responsable des ressources humaines, à participer au congrès 2013 des Gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec qui se tiendra à La Malbaie du 4 au 7 juin 2013.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à cette conférence (frais d'inscription, d'hébergement et repas) pour une somme totale de **1 096.70 \$** plus taxes applicables.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-161-00-311.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois d'avril 2013 de la Gestion du territoire;
- Procès-verbal du 30 avril 2013 du Comité consultatif d'urbanisme.
- Employés étudiants/temporaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-05-161 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de lever la séance à 20h52.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Jeanne Briand
Greffière

/vc
